

## **PROJET DE RÉSOLUTION**

Dans le cadre de l'action 3 du *Plan d'action sur l'attraction et la rétention de la relève en région*, voici un projet de résolution pour adoption :

CONSIDÉRANT les besoins relatifs à la relève juridique dans la section du Barreau du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le manque de relève engendre déjà des bris de services juridiques pour la population du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la mission de protection du public du Barreau du Barreau du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan d'action pour favoriser l'attractivité et la rétention de la relève en région et d'en assurer la mise en œuvre au sein de la section Barreau du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

DE FAIRE du dossier de la relève juridique dans la section de Barreau du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine un dossier prioritaire;

D'ENGAGER le Barreau de Barreau du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à déployer les initiatives et les ressources nécessaires afin de favoriser l'attraction et la rétention de la relève juridique.